



news-assurances | PRO

Hebdo gratuit et indépendant de l'assurance



Interview

Michel Dieu, Adéis

« Atteindre les 500 millions d'euros de cotisations d'ici cinq ans » P.3

Edito

**Le grand soir
(de la mutualité)**

P.3

Actu

La Fnim veut refonder la mutualité

P.4

Nominations

Les mouvements de ces dernières semaines

P.6



Grands Risques

Stabilité tarifaire attendue

Pour la majorité des lignes d'activité, comme la construction, la tendance tarifaire est à la stabilité. Mais des hausses ciblées sont à prévoir, dans un contexte de ralentissement économique et de maîtrise de la sinistralité.

P.5

**ABONNEZ-VOUS
A L'HEBDO GRATUIT ET INDEPENDANT
DE NEWS ASSURANCE PRO**



pro.news-assurances.com/abonnement

Comme 678 acteurs de l'assurance,
remplissez le formulaire d'abonnement
et recevez directement dans vos bureaux
l'hebdo gratuit et indépendant de



news-assurances | PRO



Déjà 30 ans de
CONFIANCE
en responsabilité des dirigeants

Avec Chartis –
France, profitez
de 30 ans
d'expérience en
responsabilité des
dirigeants.

Les dirigeants et mandataires sociaux sont soumis, depuis ces dernières années, à une évolution de la réglementation de plus en plus exigeante. Les montants en jeu suivent la croissance notable de la fréquence comme de la complexité des mises en cause de votre responsabilité personnelle. Pour protéger votre patrimoine et vous permettre d'aborder plus sereinement vos défis de demain, Chartis a conçu des solutions d'assurance innovantes adaptées à vos nouveaux besoins. Pour en savoir plus:

www.chartisinsurance.com

CHARTIS®
Your world, insured

Tous les produits sont souscrits par des filiales d'assurance ou des affiliés de Chartis Inc. Toutes les garanties peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et sont soumises aux termes et conditions du contrat. Pour plus d'informations, visitez notre site www.chartisinsurance.com

L'interview de la semaine



Michel Dieu

président d'Adéis

« Adéis veut atteindre les 500 millions d'euros de cotisations dans 5 ans »

Créé en mars, Adéis, groupe paritaire de prévoyance, vient tout juste d'être lancé. Il réunit sept acteurs de la prévoyance et de la santé pour devenir un groupe de poids qui apporte une expertise précise et efficace sur un marché concurrentiel. Michel Dieu, son président, nous parle de ses ambitions.

Adéis a été lancé le 11 octobre, pouvez-vous revenir sur la genèse de ce groupe paritaire ?

Adéis a été créé pour permettre de mutualiser certains moyens de sept organismes paritaires, à savoir Apicil Prévoyance, Aprionis Prévoyance, Ipsec, Novalis Prévoyance, Ciprev, GNP et Vauban Humanis. Notre objectif est d'être l'un des premiers acteurs dans le domaine des branches professionnelles sur les couvertures prévoyance, ainsi que de développer la santé qui est un marché en devenir puisque seulement une cinquantaine de branches sur les 344 existantes sont dotées d'un régime de santé.

Quels sont les avantages de mettre en commun les moyens de sept entités ?

L'intérêt est d'être plus fort et essentiellement de regrouper des organismes paritaires qui partagent les mêmes valeurs.

Adéis a été créé le 20 mars 2012, qu'elle a été votre première action ?

Les équipes se sont rapprochées des branches professionnelles pour les informer de ce que nous faisions et pour leur expliquer que sur le plan opérationnel, il n'y aura pas de changements fondamentaux pour eux mais que tout continuerait de fonctionner comme avant, mais en mieux.

Mutualiser sept groupes ne rajoute pas de la complexité dans les négociations ?

Non au contraire. Nous avons voulu que chaque branche garde un interlocuteur unique pour aller vers plus de simplicité.

Quels sont les objectifs chiffrés d'Adéis ?

Nous avons des cotisations qui s'élèvent à 280 millions d'euros, nous espérons doubler d'ici cinq ans ce chiffre, passer entre 500 à 600 millions d'euros. Nous

avons 61 branches couvertes chez Adéis et nous voulons aussi augmenter leur nombre.

Adéis va-t-elle aussi permettre à des entités qui faisaient essentiellement de la prévoyance de s'ouvrir à la santé ?

Non ce n'est pas l'objectif parce que tous les membres d'Adéis font de la prévoyance et de la santé.

Etes-vous un groupe fermé ou vous laissez-vous la possibilité d'accueillir de nouveaux venus ?

Nous sommes prêts à accueillir les entreprises paritaires qui partagent les mêmes valeurs que nous. Actuellement, nous sommes en discussion avec deux institutions. Je peux déjà vous dire que Mutuelle Avenir Santé va nous rejoindre avant la fin de l'année.


Magali Vogel
news-assurances.com/mv



L'érito
de
Benoit Martin

Le grand soir

Le Congrès de la Mutualité commence au moment même où vous lisez ces lignes.

Comme à son habitude, le président de la République viendra y prononcer son premier grand discours sur la santé, même s'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet et que le PLFSS est connu. Du côté des mutuelles, l'honneur de recevoir le second président socialiste de la Vème République n'est pas pour déplaire. La ministre de la santé fait également le déplacement, ainsi que le ministre délégué en charge de l'économie sociale et solidaire... Coïncidence ? Finalement, le PLFSS est bien passé, les négociations pour les dépassements d'honoraires avancent, les grands sujets de santé sont en suspens. Pour la Mutualité, un autre sujet me semble tout aussi important : la gouvernance et l'avenir des mutuelles.

Pourtant, il n'en sera que légèrement fait état, à la lecture du programme. Tout au plus peut-on imaginer que, parmi les 3 ateliers, celui qui porte pour thème « Le modèle mutualiste, comment valoriser sa spécificité ? » pourrait le plus s'en approcher. Mais à l'heure de l'hyper concurrence en santé, des rapprochements, des diversifications, d'expérimentations difficiles à mettre en œuvre du fait d'une « certaine idée » de la mutualité, c'est de la santé d'une famille de l'assurance qu'il faut parler. Et pour cela, nul besoin de ministres.

Brèves de l'assurance

BPCE Assurances franchit les 2 500 000 contrats

BPCE Assurances a annoncé avoir dépassé le cap des 2,5 millions de contrats en portefeuille. En termes de ventilation, BPCE Assurances annonce 367 000 contrats auto en portefeuille, 117 000 contrats concernant la santé, 926 000 en multi-risques habitation, 448 000 en garantie résidents et enfin 672 000 contrats d'assurance en protection juridique. Selon Michel Cabriol, membre du comité exécutif de BPCE

Assurances en charge du développement, l'assureur voudrait s'installer plus sur la gamme principale auto/habitation et annonce déjà une nouvelle offre santé pour le début de l'année 2013. Enfin, il sera aussi possible, dès le début de l'année prochaine, de souscrire des contrats auto et MRH en ligne. En quelques mois, 30 000 demandes ont été enregistrées. Le marché Internet semble donc porteur à l'assureur.

L'Apac va saisir la Haute autorité de la concurrence

L'Association pour la promotion de l'assurance collective (Apac) va saisir la Haute autorité de la concurrence au sujet des clauses de désignation et de migration en prévoyance et santé collective d'ici à la fin de l'année. En marge d'une conférence de presse liée à la FNIM, fédération qu'il préside et membre de l'Apac, Philippe Mixe est revenu sur l'actualité de l'Apac. Celle-ci a atteint les 500

membres et vise maintenant les 1 000 adhérents. Le passage des 500 membres était l'un des objectifs présentés en juillet dernier. L'Apac va donc saisir « *d'ici à la fin de l'année* » la Haute autorité de la concurrence à propos des clauses de désignation et migration. L'association regroupe des courtiers grossistes, des courtiers, des mutuelles et quelques assureurs ainsi que des agents généraux.

Quatre assureurs français créent un fonds stratégique d'investissement

Les assureurs spécialistes de l'assurance-vie que sont CNP Assurances, Prédica (Crédit Agricole), BNP Paribas Cardif et Sogecap (Société Générale) ont créé un fonds d'investissement commun pour grouper leurs parts au capital de grandes entreprises françaises. Ce Fonds stratégique de participation (FSP) a « *pour objectif de devenir un actionnaire de poids* » dans les

principales entreprises cotées du pays, « *voire du CAC 40* », annonce *Le Figaro*. « *Nous regroupons nos forces pour mieux jouer notre rôle d'investisseurs à long terme et contribuer ainsi plus efficacement au développement des entreprises françaises* », a déclaré au quotidien Eric Lombard, le PDG de BNP Paribas Cardif qui assure la première présidence tournante du FSP.

Actualités

MUTUELLES

La Fnim veut refonder la mutualité

La Fnim a présenté ses grands chantiers pour cette fin de trimestre. Son objectif : « *refonder la mutualité sur ses bases* ». Philippe Mixe, son président, a commencé en parlant du marché de ce secteur « *qui se porte bien mais qui subit de nombreuses attaques qui tendent à lui rendre la vie difficile. Hors taille gigantesque, nous avons l'impression qu'il n'y a pas de salut pour les moyennes et petites mutuelles et je m'éri ge en faux contre cela.* » Et d'ajouter : « *Les petites mutuelles ne sont pas en danger et ce sont d'ailleurs les seules à remplir le principe de solidarité* ». M. Mixe a partagé ses critiques sur le PLFSS. Pour lui, Marisol Touraine, la ministre de la santé, a ressorti « *de vieilles recettes qui n'ont*

jamais fait leurs preuves ». Il a aussi souligné qu'il s'était rendu le 10 septembre 2012 à Matignon pour réitérer les positions de la Fnim sur des sujets comme l'inadéquation de Solvabilité II aux mutuelles de proximité, l'exigence d'ouvrir les accords de branches aux mutuelles de terrain (voir par ailleurs), l'incongruité de l'obligation faite aux mutuelles de publier leurs frais de gestion et la nécessité d'une conception plus innovante de la prévention. Enfin, M. Mixe est revenu sur le sujet des taxes et notamment de la TSCA, arguant du fait qu'en un an, les positions avaient changé.



Magali Vogel
news-assurances.com/mv

DOMMAGES

Le Sénat recommande de rendre l'assurance habitation obligatoire

La mission sénatoriale d'information sur les inondations dans le Sud-est recommande de rendre obligatoire l'assurance habitation pour les propriétaires et de faire apparaître clairement sur les relevés la part de prime affectée à l'indemnisation des catastrophes naturelles. Seuls 2 % des propriétaires ne sont pas assurés. La loi oblige les locataires de logement à s'assurer, à l'exception des locations meublées, des logements de fonction et des locations saisonnières mais n'impose rien aux propriétaires. La mission avait été constituée par le Sénat pour tirer les enseignements de la gestion des

inondations survenues dans le Var mi-juin 2010 et dans le sud de la France début novembre 2011. Aujourd'hui, 12 % de la cotisation d'assurance habitation est affecté au fonds destiné à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle, dit « fonds Barnier ». Ce projet de loi instaure la possibilité d'une modulation encadrée des primes d'assurance pour les collectivités et les entreprises à partir d'une certaine taille, afin d'inciter à la prévention des dommages causés par les catastrophes naturelles.



Julie Gommès
news-assurances.com/jg

A la Une

Stabilité tarifaire des grands risques

Alors que les renouvellements se discutent actuellement, les tarifs des grands risques pour 2013 devraient rester stables selon une synthèse de l'Amrae. L'association, qui a mené ces recherches avec l'aide des principaux courtiers, note toutefois des hausses pour les lignes auto ou quelques CAT, dans un contexte de recherche de rentabilité côté assureur.

SHUTTERSTOCK



L'année 2013 sera dans la continuité de 2012 selon l'analyse faite par l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (Amrae). En livrant sa synthèse annuelle de l'état du marché qui s'appuie sur les courtiers de grands risques que sont Aon, Diot, Gras Savoye, Marsh, Saci St-Honoré, Verspieren, l'association confirme la tendance déjà constatée les années passées de risques particulièrement touchés et de lignes plus concurrentielles. Autrement dit, c'est au cas par cas que se négocieront les contrats de 2013.

Ainsi, les lignes Dommages pourraient voir les tarifs augmenter, avec des situations très diverses. Par exemple, la pire branche selon l'analyse de l'Amrae reste la branche auto. Ce n'est pas une surprise, et depuis déjà plusieurs années, les assureurs font état de si-nistralité dérapante et de sélection pointue des risques. Avec le retrait de nombreuses capacités, les assureurs pressent la ligne avec des couvertures en baisse et des franchises en hausse, de nature à pousser certains acteurs à une auto assurance de circonstance. Les programmes internationaux sur cette branche restent limités et il peut souvent s'agir d'un produit annexe, de fidélisation ou commercial, pour conserver des clients importants. Selon l'Amrae, les tarifs en 2013 pourraient ainsi évolué à la hausse entre 3 et 7 %. Pour les autres risques dommages, ce sont les catastrophes naturelles qui vont cristalliser les hausses. « *Les expositions 'Événements*

Hausse très ciblée, en CAT et en auto

naturels' en zones critiques font l'objet de tarification spécifique » note à ce propos l'Amrae. Dans ce domaine des CAT, les comptes sinistrés risquent des majorations plus sensibles alors que pour les clients moins exposés, la tendance serait plutôt à la stabilité tarifaire. Dans l'ensemble de la ligne, l'évolution attendue est quasiment nulle. Les assureurs pourraient pousser à une hausse des franchises pour éviter les relèvements tarifaires tandis que l'Amrae note une légère baisse des capacités.

La ligne Responsabilité Civile pourrait permettre, sur des activités non sinistrées et moins sensibles, quelques évolutions baissières. Dans les couvertures, les capacités ou les franchises, la ligne est attendue stable. Ce sera donc le jeu de la concurrence qui donnera l'opportunité de maintenir, ou non, les tarifs pour les assureurs. Un phénomène quasiment similaire devrait se produire en Construction, avec toutefois les plus fortes baisses de la synthèse attendues pour les polices tous risques chantier (TRC). L'Amrae table sur une évolution de l'ordre de - 15 à - 20 %. Rappelons que la ligne fait face à une baisse de la matière assurable du fait de la crise économique et de ses répercussions sur les constructions de logement notamment. Enfin, sur les lignes financières, l'Amrae prévoit beaucoup de disparités entre la responsabilité des mandataires sociaux (D&O) annoncée en

baisse de 5 % et le risque de fraude chez les sinistrés (+20 %). Les institutions financières pourraient subir « *un retournement à l'horizon 2013* » prévient, en outre, l'Amrae.



Benoit Martin

news-assurances.com/bm

Les rendez-vous à ne pas manquer

Gestion de Patrimoine : Retrouver le chemin de la rentabilité

Matinée
LAB



Le marché de la gestion de patrimoine traverse l'une des plus graves crises de son histoire. Les clients sont devenus averses au risque et le mix-produit s'est déplacé vers les produits les moins rémunérateurs

...

Le jeudi 25 octobre 2012 de 9h00 à 12h30 chez AG2R La Mondiale



news-assurances.com/vigz

Nominations

Cécile Fourmann

directrice des Ressources Humaines de Coface

Cécile Fourmann rejoint Coface en tant que directrice des Ressources Humaines du groupe. Elle intègre le comité exécutif et le comité de direction générale. Titulaire d'un DESS de gestion des Ressources Humaines et de communication sociale du CELSA, ainsi que d'une maîtrise d'économie, elle a débuté sa carrière en 1989 chez Snecma comme responsable des ressources humaines et de la communication interne. En 1996, elle rejoint le secteur des Télé-

coms comme directrice des Ressources Humaines et de la Communication RH au sein de SFR, puis de Broadnet France.

Après deux ans au sein du Printemps comme DRH du siège et des filiales, elle intègre en 2005 Areva T&D comme DRH pour la région France & Belgique, avant de devenir en 2009 vice-présidente des Ressources Humaines pour la Business Unit Systems.



Jean-Pierre Roche

président de la Mutuelle Mieux-Etre

La Mutuelle Mieux-Etre annonce la nomination de Jean-Pierre Roche en tant que président. Il succède à Richard Baran. En 1975, il exerce au sein de la Rhodanienne de Carrelage notamment comme président-directeur général. En 1999, il est président-directeur général de Charvet Industries avant de devenir président de la société Gebat et président de la société de conseil Ecora SAS.



JT du 15 octobre

La Fnim défend les petites et moyennes mutuelles, le contexte économique pèse sur l'assurance-vie et présentation des objectifs d'Adéis

Dans le JT cette semaine, nous revenons avec Philippe Mixe sur l'ambition de la Fnim de rénover la mutualité, Philippe Maso y Guell Rivet parle de l'assurance-vie dans un contexte compliqué et Michel Dieu présente les objectifs du groupement paritaire Adéis.



news-assurances.com/c9jz



JT des réseaux

Grands risques, Gan Eurocourtage, Mutuelle en ligne et intermédiation

Cette semaine, dans le JT des réseaux, l'Amrae fait un point sur l'état du marché des grands risques. Mutuelle.fr se lance dans la complémentaire santé en ligne et nous reviendrons sur la place de l'Europe dans l'intermédiation.



news-assurances.com/8ioq

Cyrille de Montgolfier
directeur des Affaires Européennes et Institutionnelles du groupe Axa

A partir du 15 octobre, Cyrille de Montgolfier devient le directeur des Affaires Européennes et Institutionnelles du groupe Axa et Jef Van In prend la direction de la région Europe Centrale et Europe de l'Est. Cyrille de Mongolfier rendra compte directement à Denis Duverne, directeur général délégué, et remplace Jérôme Hamilius qui a quitté la société. Il était précédemment responsable de la région Europe Centrale et Europe de l'Est. Il est remplacé à son ancien poste par Jef Van In, qui prend la direction de la région Europe Centrale et Europe de l'Est. Cette nouvelle responsabilité s'ajoute à celle de directeur général d'Axa Bank Europe.



Reportage

Dégât des eaux, les limites de la convention cidre

La convention Cidre (convention d'indemnisation directe et de renonciation à recours en dégât des eaux) permet aux assurés, victimes de dégâts des eaux jugés légers, d'être remboursés rapidement par leurs assureurs. Mais elle ne fonctionne pas toujours aussi bien qu'annoncé.



news-assurances.com/jg4c



COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA RETRAITE COLLECTIVE

Afin de compléter les pensions de retraite du régime de base de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC), les contrats de retraite collective constituent un 3ème étage de retraite, fonctionnant par capitalisation.

L'épargne peut être versée par les salariés, l'employeur ou les deux. Dans certaines limites, les versements bénéficient d'avantages fiscaux et sociaux.

Ces contrats se présentent sous différentes formes : régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies et plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Régis par l'art. 83 du code général des impôts, ils doivent s'appliquer à tous les salariés ou à certaines catégories. Le niveau de cotisation est défini à la souscription sous la forme d'un taux appliqué au salaire.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Régis par l'art. 39 du code général des impôts, ils sont financés intégralement par l'employeur, au profit d'une catégorie de salariés. Les prestations sont définies à la souscription : retraite différentielle (l'entreprise garantit une retraite exprimée en pourcentage du

dernier salaire) ou retraite additionnelle (l'entreprise garantit un niveau de retraite, en plus des prestations des autres régimes). Le salarié qui quitte l'entreprise avant son départ en retraite perd les droits acquis dans ce régime.

PERCO

C'est un dispositif d'épargne salariale facultatif, qui peut être alimenté par la participation, l'intérêsement, le compte épargne temps, les versements volontaires du salarié ou un abondement de l'employeur. Il prévoit le versement d'une rente au moment de la retraite, ou un capital si l'accord collectif le prévoit.

MISE EN SITUATION

ARGUMENTER LES AVANTAGES DE LA RETRAITE COLLECTIVE POUR LA TPE/PME

La retraite est plus que jamais un sujet d'actualité. L'inexorable baisse des taux de remplacement, la situation économique et l'enchaînement des réformes agravent le sentiment d'inquiétude des français.

Pourtant seulement 21 % des actifs ont fait estimer leur future pension et, même en étant pessimistes, 7 Français sur 10 surestiment encore le montant de leur retraite

Beaucoup espèrent encore une solution qui ne nécessiterait pas un effort trop douloureux.

Afin de compléter les retraites, un outil est plébiscité, tant par les salariés que par les chefs d'entreprises : la retraite collective (69% des salariés et 76% des dirigeants y voient une solution efficace).

VÉRITABLE COUTEAU SUISSE

En utilisant les différents outils de retraite collectifs (art. 83, 39, PERCO) il est possible de proposer une solution sur mesure à chaque TPE/PME dans des cadres fiscaux et sociaux avantageux pour l'entreprise, les dirigeants et leurs salariés (cotisations exonérées de charges, déductibles du résultat pour l'entreprise et non assujetties à l'impôt sur le revenu pour le salarié).

FIDÉLISER, MOTIVER SES SALARIÉS AVEC DES OUTILS DE RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE

En mettant en place un package de rémunération incluant des « plans de retraite », les TPE/PME répondent à une forte attente des salariés. Elles peuvent ainsi faire la différence et attirer/conserver des salariés qui seraient tentés de

rejoindre une autre entreprise proposant une rémunération supérieure.

BOOSTER LA RETRAITE DES DIRIGEANTS

Des derniers revenus élevés par rapport à l'ensemble de sa carrière, des choix « fiscaux » (ex : répartition dividendes/salaire) font partie des éléments qui peuvent parfois minorer la pension de retraite du chef d'entreprise.

Une fois son besoin démontré, il sera souvent le premier intéressé par la mise en place d'une rémunération différée afin de pouvoir conserver son train de vie.



AGENTS, COURTIERS ET CGPI :

chaque semaine, retrouvez nos outils de technique de vente et nos mises en situation.

innovation

& nouvelles technologies au service des assurances

Notre ambition ?

Unir les hommes, la technologie et le business pour accélérer le progrès et répondre à vos besoins.
Ensemble, construisons l'IT et le business du futur.

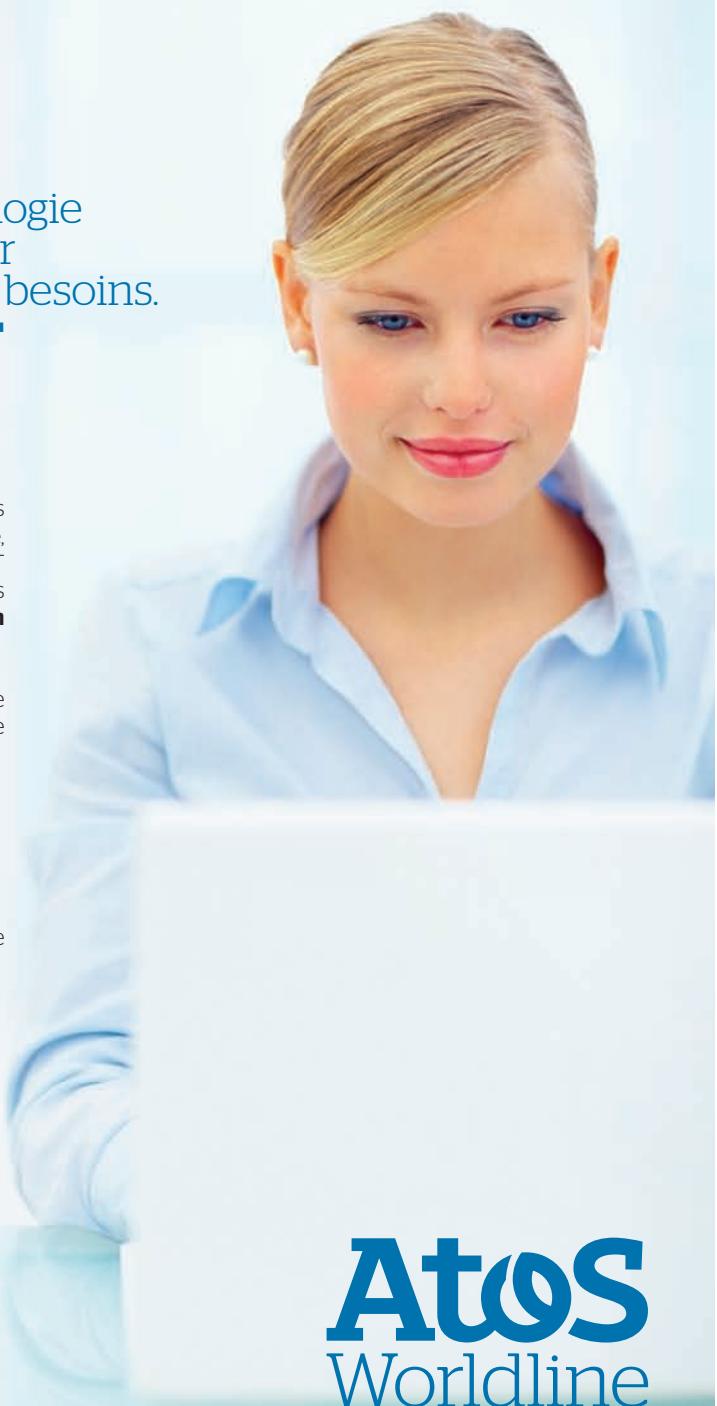
Atos Worldline, centre d'expertise d'Atos dans les services transactionnels de haute technologie, accompagne **les assurances** dans leurs projets IT dans le domaine **des paiements électroniques**, des **services en ligne et sur mobile**, ainsi qu'en **relation client multi-canal**.

En tant que partenaire technologique, Atos Worldline vous accompagne dans la maîtrise de votre *Time-to-Market* :

- ▶ Développements, hébergement et exploitation de **solutions sur mesure adaptées à vos métiers**
- ▶ Développements open source pour plus de **flexibilité**
- ▶ **Sécurité forte** et accompagnement dans la montée en charge grâce à nos centres de données traitant des volumétries industrielles
- ▶ **Un accompagnement de bout en bout pour vous permettre de vous concentrer sur votre cœur de métier** : conseil, évolution technologique, optimisation et tierce maintenance applicative

atosworldline.com
dircom-atosworldline@atos.net
+33 (0)1 34 34 98 62

Transactional services. **Powering progress**



Atos
Worldline